

NEGOCIER UN ACCORD D'ENTREPRISE

12 novembre 2019

CREF Formation

Public :

Experts-comptables et responsable service social.

Prérequis :

Aucun

Objectif :

- Maîtriser le cadre légal de la négociation d'entreprise après les différentes réformes (loi Rebsamen, Loi Travail, Ordonnances Macron...)

- Sécuriser l'accord et préparer sa mise en œuvre

- Connaître la place de l'accord collectif parmi d'autres sources de droit

Etre à l'aise et performant pour les services payants en interaction avec le métier les différents métiers des cabinets comptables

Contenu de la formation :

- Cadre légal de la négociation collective

- Les thèmes de négociation

- Les partenaires à la négociation

- La place de l'accord collectif dans les différentes normes

- Les différents niveaux de négociation

- Architecture d'un accord collectif

-Clauses obligatoires, plan...

- Les conditions de validité d'un accord collectif

- La mise en œuvre

- Comment éviter les divergences d'interprétation, articulation avec les contrats de travail

- La révision / dénonciation d'un accord collectif

Moyens pédagogiques et techniques :

Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.

Exposé et diaporama.

Modalités de suivi de la formation :

Formation en présentiel.

Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalité d'organisation :

- **Lieu** : Centre d'affaire Le Concorde, 24 rue Lamartine 38320 EYBENS
- **Durée** : 7h
- **Horaire** : 9h-18h
- **Groupe** : 20 personnes